



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE CHSCT du 20/06/2016

Les délégués FO en CHSCT :

*Sébastien BENARD (La Roche / Yon), Stéphane GUIBERT (Maillezais),
Sébastien LIEVRE (La Roche / Yon) et Thierry PETROFF (Fontenay Le Comte)*

Mr Le Président du CHS-CT,

FO Finances vous signale depuis plusieurs années que l'impact des réformes structurelles sur le devenir de nos missions et de nos emplois est de plus en plus prégnant. Malgré les nombreux discours volontaristes de nos responsables sur la question des conditions de travail, jamais aucun d'entre eux ne remet en cause la politique de suppressions d'emplois.

Ce manque d'ambition politique se traduit par une absence d'engagements sur les moyens or FO Finances aurait souhaité que soient enfin prises de véritables mesures afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail des agents.

Nous aborderons, dès à présent, le contexte de cette reconvoction de ce CHS-CT, puisque l'ensemble des organisations syndicales de la DDFIP avait décidé de ne pas se rendre à la convocation initiale de cette instance le 6 juin dernier.

Mr Le Président, la pratique de la chaise vide à FO n'est pas dans nos habitudes et à fortiori dans cette instance qui a notamment pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels, et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour autant, et compte tenu du nombre et du rythme des réorganisations de services en Vendée, notre responsabilité était bien, au travers de ce boycott, de dénoncer une vague sans précédent de restructurations au sein du réseau de la DDFIP de Vendée, qui selon nous ne manquera pas d'impacter les conditions de travail des personnels.

De plus, nous insistons à nouveau pour que le règlement intérieur du CHSCT soit respecté, notamment concernant l'élaboration conjointe de l'ordre du jour.

Nous tenons également à souligner que les représentants du personnel sont de plus en plus souvent sollicités, du fait du rythme des restructurations, pour participer au pseudo dialogue social dans les différentes instances, CTL et CHSCT principalement. Leurs conditions de vie au travail s'en trouvent dégradées car il n'est pas toujours facile pour un représentant du personnel de s'absenter régulièrement de son service pour exercer son mandat et les réflexions de la hiérarchie à l'encontre de certains représentants du personnel refont désormais surface ici ou là et c'est inacceptable !

Comme nous l'avons indiqué au début de cette déclaration liminaire, les réformes et restructurations incessantes inquiètent au plus haut point les personnels qui, depuis des années, font des efforts sans précédent pour s'adapter dans un contexte de plus en plus contraint d'effectifs. Malgré les difficultés, ils sont parvenus à maintenir des résultats à un niveau d'excellence au prix parfois de leur santé.

Désormais, la DGFIP ose, au travers des lignes directrices publiées sur Ulysse, expliquer aux personnels que les restructurations et fusions ont pour objectif de les soulager, et que la solution passe par la mise en place d'unités plus grandes... Quelle hypocrisie, alors même que cette direction n'a eu de cesse d'affaiblir les moyens en personnel d'année en année !

Mr Le Président, ce n'est certainement pas ce discours qui va contribuer à restaurer la confiance entre les agents de terrain et leurs responsables, qui leur promettent des jours meilleurs à l'horizon de nouvelles suppressions d'emplois.

Nous rappelons à nouveau aujourd'hui, à tout le moins, notre grande perplexité par rapport aux fiches d'impact. Pour FO Finances, au vu du contenu des fiches produites ces derniers mois, il s'avère que celles-ci présentent toutes les caractéristiques d'un outil relevant principalement d'une formalité visant à minimiser les conséquences des restructurations.

Mr Le Président, nous reviendrons en séance sur les différents points à l'ordre du jour et nous vous ferons part de nos commentaires, notamment sur les plans annuels de prévention.

Nous vous avons demandé de rajouter 2 points à l'ordre du jour de ce CHSCT, à savoir :

* Les conditions de travail des huissiers.

* Les conclusions des ateliers du séminaire des cadres A du 28/04 relatives aux problématiques constatées dans le baromètre social et le tableau de bord de veille sociale.

Nous finirons cette déclaration en soulignant que FORCE OUVRIERE est actuellement toujours en lutte contre le projet de Loi « El Khomri » dont nous réclamons le retrait !